

41 - Subventions à des classes de découverte

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Les enfants des écoles de Besançon participent à des classes de découverte. La Ville apporte une contribution afin de diminuer le restant à charge des familles et permettre ainsi à tous les enfants de participer à ces sorties.

Le Conseil Municipal est invité à accorder le versement des subventions suivantes :

Séjours en classe de découverte

- Ecole élémentaire Bourgogne : séjour du 17 mai au 20 mai 2016 à la ferme de Rochejean dans le cadre de la découverte du monde rural et de ses activités. Ce séjour concernera 39 élèves de CE1 et CE2 - Subvention proposée : 2 808 €, soit 18 € par élève, par jour.

- Ecole élémentaire Butte : séjour du 17 au 20 mai 2016 aux Grangettes dans le cadre du milieu rural. Ce séjour concernera 47 élèves de CP à CE2. Subvention proposée : 1 692 €, soit 9 € par élève, par jour.

- Ecole élémentaire Champagne : séjour du 6 au 10 juin 2016 à Rochejean dans le cadre d'un projet jardin et la fabrication de pigments. Ce séjour concernera 42 élèves de CM1 et CM2 - Subvention proposée : 3 780 €, soit 18 € par élève, par jour.

- Ecole élémentaire Fourier : séjour du 29 mars au 1^{er} avril 2016 à Pierrefontaine-Les-Varans dans le cadre de la découverte de nouveaux sports. Ce séjour concernera 15 élèves de CM1 - Subvention proposée : 1 080 €, soit 18 € par élève, par jour.

- Ecole élémentaire Helvétie : séjour du 2 au 5 mai 2016 au Centre des Fauvettes de Levier dans le cadre de la découverte de la faune et de la flore de moyenne montagne. Ce séjour concernera 77 élèves de CE1 - Subvention proposée : 2 772 €, soit 9 € par élève, par jour.

- Ecole élémentaire Montboucons : séjour du 16 au 20 mai 2016 à La Londe les Maures (Var) dans le cadre de l'observation de milieux différents. Ce séjour concernera 42 élèves Grande section/CP/CE2/CMA - Subvention proposée : 1 890 €, soit 9 € par élève, par jour.

- Ecole élémentaire Vieilles Perrières : séjour du 18 au 20 mai 2016 au chalet de la Fauconnière à Giron (massif du Jura) dans le cadre de la découverte d'un autre environnement. Ce séjour concernera 23 élèves de CM1-CM2 - Subvention proposée : 621 €, soit 9 € par élève, par jour.

- Ecole primaire Viotte : séjour du 13 au 17 juin 2016 à Malbuisson dans le cadre de la découverte du Haut-Doubs et de l'activité voile. Ce séjour concernera 28 élèves de CM1-CM2 - Subvention proposée : 1 260 €, soit 9 € par élève, par jour.

- Ecole élémentaire Jean Zay : séjour du 2 au 4 mai 2016 à Rochejean dans le cadre de la découverte des métiers du Haut-Doubs. Ce séjour concernera 41 élèves de CP à CE2 - Subvention proposée 2 214 €, soit 18 € par élève, par jour.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 18 117 €, sera prélevée sur la ligne 65.255/6574 CS 21100 et reversée aux coopératives et organismes concernés par ces projets.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions à des classes de découverte :

- Ecole élémentaire Bourgogne : 2 808 €
- Ecole élémentaire Butte : 1 692 €
- Ecole élémentaire Champagne : 3 780 €
- Ecole élémentaire Fourier : 1 080 €
- Ecole élémentaire Helvétie : 2 772 €
- Ecole élémentaire Montboucons : 1 890 €
- Ecole élémentaire Vieilles Perrières : 621 €
- Ecole élémentaire Viotte : 1 260 €
- Ecole élémentaire Jean Zay : 2 214 €.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ?

M. Laurent CROIZIER : La Ville de Besançon octroie une participation aux familles, dont les enfants partent en classe transplantée. Une aide supplémentaire est accordée aux familles à faible revenu. J'aimerais savoir pourquoi cette aide en direction des familles à faible revenu est conditionnée à certains quartiers ? Certes, il s'agit de quartiers prioritaires (Planoise, Brulard, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Montrapon, Fontaine Écu), mais quel que soit le quartier dans lequel ces familles à faible revenu habitent, je pense qu'il n'est pas acceptable qu'un enfant n'accompagne pas sa classe pour des raisons financières.

Je vous formule ce soir la demande d'étendre cette aide en direction de toutes les familles à faible revenu, quel que soit leur quartier.

M. LE MAIRE : Je transmettrai au service. Yves-Michel DAHOUI n'est pas là ce soir, il est excusé, mais je lui transmettrai la demande. L'idée est généreuse, mais après, il faut regarder. Je ne suis pas capable de vous répondre. Ne faites-vous pas partie de la Commission ? Vous pouvez poser la question en Commission.

M. Laurent CROIZIER : Oui, mais j'ai appris hier que c'était conditionné à seulement certains quartiers et nous n'avions pas eu l'information en Commission.

M. LE MAIRE : Débattiez-en en Commission et faites des propositions. Quels sont ceux qui votent contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme CAULET (2), Mme JOLY, Mme POISSENOT, M. SCHAUSS, Mme THIEBAUT et Mme ZEHAF n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.